

## Assemblée Générale Ordinaire de L'Association

### Stop Eole collectif Auvergne

#### Le 9 novembre 2013 à Massiac (15)

L'association Stop Eole collectif Auvergne a été créée sous forme d'Association Loi 1901 en aout 2012, à Blesles (43), par évolution du Collectif qui portait le même nom. Elle regroupe 22 associations et une soixantaine d'adhérents individuels.



Une partie du bureau de l'association de droite à gauche : la Présidente Elisabeth Panthou-Renard, la Trésorière Mireille Rimbaud, le Secrétaire Alain Chenu. Le conseil d'administration de Stop Eole comporte deux représentants pour chaque département auvergnat. Pour la Haute Loire les représentants sont Elisabeth Panthou-Renard et Henri Delolme.



Les participants à l'AG de Stop Eole.

L'AG qui s'est déroulée de 10h à 17 h a traité un ordre du jour copieux dont la synthèse est donnée ci-dessous .

### Recours contre le Schéma Régional Climat Air Energie et Schéma Régional Eolien (SRCAE et SRE) d'Auvergne.

Le recours a été déposé au début de l'année 2013 .L'audience est programmée le 3 décembre au Tribunal administratif de Clermont. Quel que soit le jugement il y aura appel à la chambre administrative de Lyon. Le principe d'une **souscription** a été voté pour financer les frais d'avocat.

Pour les particuliers il est important de souscrire une assurance protection juridique qui permet de couvrir une partie des frais d'avocat .

**Evolution législative** : de nombreuses mesures visent à faciliter l'installation des parcs éoliens et à limiter limiter les possibilités de recours des particuliers et des associations :

**Après la loi Brottes** du printemps 2013 qui abolit la règles des 5 mats et favorise le mitage des territoires, plusieurs mesures sont en en voie d'adoption

**Intérêt à agir** : Pour avoir intérêt à agir les requérants doivent être directement impactés dans leurs conditions d'habitation et d'occupation des lieux et donc le démontrer. D'où l'importance de faire estimer la valeur de son patrimoine immobilier

**Objet social des associations** : il ne suffit plus de viser l'environnement et les paysages mais aussi le cadre de vie et les documents d'urbanisme comme les PLU, les Scot, etc.

**Permis unique** : un document unique qui regroupe le permis de construire et l'autorisation d'exploiter au titre des ICPE

(Installations classées pour la protection de l'environnement) est en cours de mise en place dans certaines régions.

Cette nouvelle procédure va limiter les possibilités de recours de la part des riverains et des associations.

### **Situations locales :**

La déferlante éolienne se poursuit depuis quelques mois sur les paysages emblématiques d'Auvergne et sur les confins avec les régions limitrophes.

### **Dans l'Est de la Haute Loire**

-Projet des gorges de La Loire (Valprivas Bas en Basset) (43) dans un paysage emblématique associé à un couloir de migration de l'avifaune

-Projets des Monts du Vivarais depuis le Gerbier de Jonc jusqu'au Pilat :

1 Projet du bois de Cuges ( 07)

Gerbier de Joncs et sucs d'Ardèche

2 Projet d'extension du parc de Saint Clément(07) Massif du Mézenc

3 Projet de Devesset(07) extension du parc de la citadelle de Ste Agrève

4 Projet du Col du Rouvey (07)

5 Projet de Riotord (43) dans la forêt de Taillard

6 Projet de Saint Sauveur en Rue et Burdignes (42) dans la forêt de Taillard

**Parc éolien d'Ally(43)** Noëlle Marchet d'Ally a fait le point des procédures judiciaires .Les conseillers municipaux condamnés en première instance pour prise illégale d'intérêt ont fait appel. L'audience est prévue en décembre à Clermont

### **Orientations et actions pour 2014**

1 Suivi et poursuite du recours judiciaire contre le SCRAE/SRE d'Auvergne

2 Elaboration d'un argumentaire pour montrer le manque de pertinence de l'énergie éolienne en Auvergne.

-Absence d'intérêt économique de la filière éolienne en Auvergne

-Impact négatif sur le patrimoine le cadre de vie et le tourisme

-Des solutions alternatives existent pour atteindre les quotas d'énergie renouvelable en Auvergne :

Développer d'avantage les filières bois construction et bois énergie qui font appel à une ressource naturelle locale et qui créent des emplois sur place

Mettre en place des actions recherche développement sur des filières adaptées à la région: géothermie profonde dans les zones volcaniques, méthanisation dans les zones d'élevage.

3 renforcer les liaisons avec les fédérations nationales d'association Fédération Energie Durable, Vent de Colère, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, Vieilles Maisons Françaises

4 organiser une réunion publique à Issoire

(63) en avril 2014 pour informer le public et les élus des préjudices que l'éolien industriel fait courir à l'Auvergne

5 organiser une manifestation symbolique et festive sur le plateau de Gergovie fin juin début juillet 2014 pour renforcer la cohésion de l'association et médiatiser ses actions.